RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

2KBAR
Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros
Siège social : 34 Chemin des Fins Nord - 74000 ANNECY

DÉCISION UNANIME DES ASSOCIÉS
DU 10 AVRIL 2025

LES SOUSSIGNÉS :

- Monsieur David JAKKEL demeurant [redacted]
- Monsieur Raphaël JAKKEL demeurant 34 Chemin des Fins Nord - 74000 ANNECY,

agissant en qualité de seuls associés de la société à responsabilité limitée 2KBAR au capital de 1 000 euros, dont le siège social est 34 Chemin des Fins Nord - 74000 ANNECY, et dont les statuts ont été établis par acte sous signature privée en date du 10 avril 2025,

Ont, d'un commun accord, procédé à la nomination du premier gérant de la Société.

NOMINATION DU PREMIER GÉRANT

Les associés décident, à l'unanimité, de nommer en qualité de gérant de la Société, pour une durée illimitée, Monsieur Raphaël JAKKEL demeurant [redacted] associé.

Monsieur Raphaël JAKKEL disposera, conformément aux statuts, des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société et pour la représenter à l'égard des tiers.

Monsieur Raphaël JAKKEL accepte les fonctions de gérant qui viennent de lui être confiées et déclare n'exercer aucune autre fonction, ni être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

En rémunération de ses fonctions, Monsieur Raphaël JAKKEL aura droit à une rémunération dont les modalités seront fixées lors de la prochaine délibération de l'Assemblée Générale des associés.

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'originaux ou de copies des présentes en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales de dépôt et de publicité.

David JAKKEL

Raphaël JAKKEL
(Mention manuscrite : « Bon pour acceptation des fonctions de gérant »)